



**COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMM**  
**13 avril 2023**  
**SOMMAIRE DES POINTS**

**Position commune relative à la consultation de Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, sur le financement et le développement du transport collectif**

La CMM adopte un mémoire de consultation intitulé « Position de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'optimisation des dépenses et le financement du transport collectif », lequel est partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre à madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec et ministre des Transports et de la Mobilité durable. La CMM demande la création d'un comité suite à la consultation, regroupant la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Communauté métropolitaine de Montréal, pour conclure une entente sur le cadre financier 2024-2035 au niveau de l'optimisation des coûts, de la relance du transport collectif et de la diversification des sources de financement.

**Projet de plan métropolitain de développement en culture et patrimoine 2023-2033**

La Communauté adopte le *Projet de plan métropolitain de développement en culture et patrimoine 2023-2033* réalisé par la commission de la culture et du patrimoine et à cet effet la direction consultera les agglomérations, les MRC et les municipalités du territoire sur le Projet par le biais de consultations écrites.

**Avis de conformité - Règlements numéro 235 et numéro 237 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Roussillon**

La CMM a approuvé les Règlements 235 et 237 de la MRC de Roussillon modifiant le Schéma d'aménagement révisé puisqu'ils respectent les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

**Programme de revalorisation des espaces industriels**

La Communauté a adopté le Programme de revalorisation des espaces industriels. Ainsi, le conseil autorise le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin, dont les conventions de financement avec les MRC et les agglomérations participantes.

**Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur de la Communauté pour l'exercice financier 2022**

La CMM a déposé, conformément à l'article 208 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2022.

**Rapport annuel – Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation**

La Communauté a pris en compte les superficies comptabilisées dans le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation dans les rapports de monitoring du PMAD et désire que l'Observatoire Grand Montréal rende compte annuellement des superficies inscrites et de leur contribution à l'objectif de protection métropolitain.

**Trame verte et bleue**

La CMM inscrit 3 nouveaux projets à la Trame verte et bleue. Deux projets sont inscrits à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II et un projet est inscrit à la liste

consolidée des projets retenus 2012-2023 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain. Ces trois projets sont :

- Le boisé dans un Grand Jardin à Mercier (acquisition);
- Agrandissement du parc des Étangs-Antoine-Charlebois à Sainte- Julie (acquisition);
- Aménagement d'un sentier à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

### **Contribution financière accordée au Centre de référence Grand Montréal**

La Communauté autorise le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2022.

### **Résolution quant à l'importance d'un financement gouvernemental suffisant et prévisible pour le logement social et communautaire**

La CMM a adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec :

- Qu'il se dote rapidement d'un plan d'action en habitation résultant de consultations et permettant de définir une réelle vision et d'encadrer les différentes interventions du gouvernement dans ce secteur;
- Qu'il maintienne le programme Accèslogis ou s'assure, par d'autres programmes ou initiatives, de rendre disponible un financement à la hauteur des besoins, flexible et prévisible permettant de créer au moins 3 000 unités de logements sociaux et communautaires par année pour les ménages les plus défavorisés, pendant dix ans, sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal;
- Que ce financement soit suffisant et que le coût maximal de réalisation admissible soit majoré adéquatement et de façon continue afin de tenir compte de l'évolution des coûts de réalisation des projets et d'ainsi éviter les délais dans la livraison des projets et d'accroître la contribution financière des municipalités;
- Que ce financement soit accompagné d'un financement conséquent pour le soutien communautaire requis par les ménages à besoins particuliers;
- Que les projets de logements financés soient développés en collaboration avec les municipalités, ainsi que prioritairement avec les offices d'habitation, les coopératives et les OBNL d'habitation afin de garantir leur abordabilité à long terme;
- D'assurer que les projets de logements abordables développés par le secteur privé garantissent une abordabilité réelle pour les ménages les plus défavorisés et ce à long terme;
- De s'assurer que la proportion des unités allouée au Grand Montréal dans le cadre de programmes ou de fonds dédiés au logement social et abordable corresponde à la proportion des ménages locataires avec des besoins impérieux demeurant dans la région métropolitaine, soit au moins 65 %;
- De modifier rapidement la législation afin de rendre possible les remboursements par la Communauté métropolitaine de Montréal des contributions municipales dans le cadre projets qui émergeront des partenariats avec le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins;
- De s'assurer que les programmes ou fonds de logements sociaux et abordables mis en place contribuent à la création de milieux de vie complets et mixtes, tel que prônés par la Politique métropolitaine d'habitation et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

### **Portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté**

La Communauté a adopté le rapport de la commission de l'aménagement et de la mobilité intitulé « Portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal » et d'en autoriser la publication. Elle souhaite aussi transmettre copie du rapport à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la ministre des Affaires municipales ainsi qu'aux autres partenaires de la Communauté métropolitaine de Montréal concernés par les recommandations incluses dans le rapport afin qu'ils alimentent la réflexion en matière de transport des marchandises dans la région métropolitaine de Montréal.

**Amendements à la Politique de financement de l’Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu’à la dérogation temporaire à celle-ci**

La CMM a approuvé deux amendements à la Politique de financement de l’ARTM :

1. Visant l’identification des redevances de transport comme source de financement du transport collectif et la définition des modalités d’affectation des revenus tirés de cette source aux services applicables;
2. Afin de permettre le financement des coûts découlant de la pérennisation de certaines mesures de mobilité déployées dans le cadre du chantier de l’échangeur Turcot ainsi que certaines dépenses non subventionnées relatives au prolongement de la ligne bleue du métro, au moyen du Fonds pour le développement et l’amélioration du transport collectif ou par les revenus du fonds général de l’Autorité, plutôt que par des contributions municipales additionnelles.

p. j.

- Ordre du jour de la séance du comité exécutif de la CMM du 13 avril 2023

## ORDRE DU JOUR

---

### SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Jeudi 13 avril 2023 à 9 h 00  
Siège de la Communauté métropolitaine de Montréal  
1002, rue Sherbrooke Ouest, 24<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3L6

---

#### **Suivi du directeur général**

- Conseil en mode hybride
- Poursuites RCI
- Consultation sur le financement du transport collectif
- Règlement permanent et les cartes des zones inondables
- Relation avec les Premières Nations

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2023**

#### **3. Direction générale**

##### 3.1. Octroi de contrats

- Support informatique et administration des systèmes
- Appui financier du gouvernement du Québec à la tenue de l'Agora métropolitaine
- Avenant à la convention d'aide financière pour les travaux du BPGRI

##### 3.2. Ressources humaines

- Ajustement salarial 2023
- Modification de poste et embauche

##### 3.3. Position commune relative à la consultation de Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, sur le financement et le développement du transport collectif

##### 3.4. Appui à la Ville de Blainville relatif à sa demande auprès du gouvernement du Québec d'optimiser les installations scolaires existantes à Blainville

##### 3.5. Projet de plan métropolitain de développement en culture et patrimoine 2023-2033

#### **4. Aménagement**

- 4.1. Avis de conformité - Règlement numéro 235 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Roussillon
- 4.2. Avis de conformité - Règlement numéro 237 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Roussillon
- 4.3. Avis de conformité - Règlement numéro 97-33R-19 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté Les Moulins
- 4.4. Aménagements O.10
  - Avis favorable à la ministre des Affaires municipales concernant le projet de règlement portant le numéro de résolution 2023-02-12739 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Montcalm
  - Avis non favorable à la ministre des Affaires municipales concernant le premier projet de Schéma d'aménagement révisé de 3e génération de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord

#### **5. Développement économique**

- 5.1. Programme de revalorisation des espaces industriels
- 5.2. Renouvellement de la contribution financière accordée aux grappes

#### **6. Finances**

- 6.1. Liste des engagements contractés par le directeur général
- 6.2. Nomination des membres du comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Communauté
- 6.3. Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur de la Communauté pour l'exercice financier 2022
- 6.4. Émission d'obligations au montant de 21,4 M\$

## **7. Politiques, interventions et développement**

- 7.1. Rapport annuel – Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation
- 7.2. Trame verte et bleue
  - Le boisé dans un Grand Jardin à Mercier (acquisition)
  - Agrandissement du parc des Étangs-Antoine-Charlebois à Sainte-Julie (acquisition)
  - Aménagement d'un sentier à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- 7.3. Contribution financière accordée au Centre de référence Grand Montréal
- 7.4. Résolution quant à l'importance d'un financement gouvernemental suffisant et prévisible pour le logement social et communautaire

## **8. Transport**

- 8.1. Portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté
- 8.2. Amendements à la Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'à la dérogation temporaire à celle-ci
- 8.3. Modification du Programme des immobilisations 2023-2032 et emprunt de la Société de transport de Montréal concernant le réseau du métro
  - Règlement R-214 autorisant un emprunt pour le financement du projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » de la Société de transport de Montréal
  - Règlement R-217 autorisant un emprunt pour le financement du projet « Contrôle de trains ligne Bleue » de la Société de transport de Montréal

## **9. Secrétariat**

- 9.1. Projet d'ordre du jour pour la séance du conseil du 27 avril 2023
- 9.2. Mandat de représentation dans le cadre de poursuite intentée contre la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'application du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application
- 9.3. Règlement numéro 2023-102 modifiant le Règlement numéro 2004-24 sur le Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière
- 9.4. Règlement numéro 2023-107 modifiant le Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade
- 9.5. Nomination à la commission du développement économique, des finances et de l'emploi

## Correspondances

- 1- Correspondances provenant des ministères et organismes publics
  - Consultation sur le financement du transport collectif – Plan quinquennal
    - Lettre de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable en date du 21 mars 2023
  - Avis sur la conformité du projet du PGMR
    - MRC Beauharnois-Salaberry
    - MRC Pierre-De Saurel
  - Règlement numéro 2022-100 modifiant le Règlement 2001-10 sur les rejets à l’atmosphère et sur la délégation de son application
    - Lettre du 30 janvier 2023 du Gouvernement du Québec
  - Demande à la CPTAQ et au MAPAQ – Gestion et contrôle des usages non-agricole dérogatoire en territoire agricole
    - Résolution numéro 2023-02-42 en date du 22 février 2023 de la MRC de Thérèse-de Blainville
  - Plan triennal 2023-2026 du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
    - Résolution numéro CA-3618-230124 en date du 24 janvier 2023 du Centre de service scolaire de la Vallée-des-Tisserands
  - Avis d'intention de classement d'un bien patrimonial
    - Site Patrimonial du Noyau-du-Quartier-Chinois
    - Manufacture S. David and Sons
    - L'École-Britannique-et-Canadienne-de-Montréal
    - Cloche de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette
  - Règlement concernant la redevance de transport à l'égard du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et réponse de la Communauté
- 2- Correspondances provenant des villes, municipalités et MRC
  - Demande de reconduction du financement du programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
    - Résolution numéro 23-01-25-34 en date du 25 janvier 2023 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

- Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal
  - Résolution numéro 23-02-08-24 en date du 8 février 2023 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
  - Résolution numéro 23-03-057 en date du 15 mars 2023 de la MRC de Rouville
- Projet du Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031
  - Résolution numéro 23-02-22-06 en date du 22 février 2023 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- Demande de modernisation du modèle de fiscalité municipale afin de favoriser la préservation des milieux naturels et agricoles
  - Résolution numéro 2023-02-074 en date du 14 février 2023 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
- Demande de maintien en fonction du stationnement incitatif Chevrier
  - Résolution numéro 230214-077 en date du 14 février 2023 de la Ville de Brossard
- Règlement numéro 22-611 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé
  - Résolution numéro 23-02-34 en date du 8 février 2023 de la MRC des Maskoutains